

## Un Infirmier référent santé des enfants confiés (H/F)

L'infirmier référent santé enfants confiés exerce ses fonctions sous l'autorité hiérarchique et la supervision médicale du Médecin départemental de PSMI et en liaison fonctionnelle avec la Direction Enfance Famille. Il a pour objectifs de faciliter les coordinations et d'améliorer la prise en compte de la santé des mineurs confiés.

**GRADE MINIMAL** : Infirmier en soins généraux/Puéricultrice

**GRADE MAXIMAL** : Infirmier en soins généraux hors classe/Puéricultrice hors classe

**RESIDENCE ADMINISTRATIVE** : Bar le Duc

### **MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES**

#### **1- Veiller à la bonne gestion médico-administrative liée au suivi de la santé des enfants protégés**

- Garantir la mise en œuvre d'une couverture sociale pour chaque enfant
- Contribuer à recueillir les autorisations parentales en lien avec l'ASE dans le cadre des soins de l'enfant
- Récupérer et/ou transmettre le dossier médical pour permettre la continuité des prises en charge des soins
- Aider au choix d'un médecin référent pour chaque enfant selon le mode d'accueil
- En lien avec le médecin référent de l'enfant, mettre en place les outils de coordination et suivre les parcours santé des enfants protégés
- S'assurer de la réalisation des bilans médicaux dans le cadre du projet pour l'enfant et de la prise en compte de la santé du mineur confié dans le Projet pour l'enfant
- Faire respecter le secret médical

#### **2- Assurer un conseil technique auprès des professionnels de PSMI et de la protection de l'enfance, en collaboration avec le médecin du service**

- Apporter un conseil technique auprès des équipes ASE, participer aux synthèses sur la situation de l'enfant selon les besoins, en concertation avec le Coordonnateur du projet pour l'Enfant
- Informer les familles d'enfants protégés ou des familles adoptantes concernant la santé de l'enfant dans les situations complexes ou particulières
- Être le référent santé dans le cadre des placements en vue d'adoption, de l'instruction des dossiers d'adoption complexes
- Apporter si besoin un conseil technique auprès des équipes PSMI dans le cadre des agréments des assistants familiaux
- Soutenir et conseiller les assistants familiaux dans les suivis médicaux des enfants accueillis, contribuer à l'organisation des soins des enfants en famille d'accueil

#### **3- Contribuer, dans le respect des décisions judiciaires et du secret médical, à l'animation du réseau nécessaire au regard des besoins de santé des mineurs protégés**

- Renforcer l'implication des familles dans le suivi de la santé des enfants protégés et dans les décisions qui s'y rapportent
- Aider à la priorisation et aux choix d'orientation vers les soins
- Aider les jeunes sortant du dispositif en leur apportant notamment des conseils en lien avec leur santé
- Soutenir les familles ou les professionnels dans les situations graves ou complexes
- Participer à la coordination entre les partenaires en assurant les liaisons afin de permettre la continuité du parcours de soins des enfants protégés (médecins libéraux, hospitaliers...) ou en participant à des réunions de synthèse (CAMSP, CMPP, santé scolaire...)
- Contribuer à la mise à la place avec la DPA d'actions de prévention et d'éducation à la santé à destination des mineurs confiés ASE en lien avec des partenaires internes ou externes
- Organiser ou participer à des actions de sensibilisation, d'information ou de formation dans le champ de la santé et de la protection de l'enfance à destination de professionnels

#### **4- Contribuer à la rédaction et à la mise en œuvre de procédures ou protocole de soins à destination des assistants familiaux accueillant les enfants**

- Organiser la délivrance et/ou l'administration de traitements médicamenteux en lien avec le médecin traitant
- Faciliter l'orientation et la réalisation des examens complémentaires
- Diffuser les conduites à tenir en cas d'urgence en s'assurant de la formation des assistants familiaux
- Planifier le suivi médical des enfants conformément aux recommandations en vigueur et préconisations du projet pour l'enfant
- Participer à la commission « Indemnités de suggestion » des assistants familiaux

## 5- Représenter le service PSMI en ce qui concerne la santé des enfants protégés

- S'impliquer dans les travaux de l'Observatoire De la Protection de l'Enfance
- Participer aux instances (ex : MDPH) pour les enfants protégés
- Contribuer aux réflexions en matière de prévention et de promotion de la santé
- Contribuer aux projets de direction, de service et, en lien avec le médecin, à tout projet jugé pertinent dans le champ de la santé des enfants protégés

### COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES :

**Connaissances professionnelles :** Cadre réglementaire de la Protection Maternelle et Infantile, Textes et procédures liés aux agréments des assistants maternels et familiaux, Cadre général de l'Aide sociale à l'enfance, Santé publique, Organisation et fonctionnement du département

**Compétences professionnelles :** Maîtrise des règles de partage et d'accès aux données médicales, Capacité d'analyse et de synthèse, Rédaction administrative, Sens des priorités, Capacité d'organisation

**Attitudes professionnelles :** Travailler en partenariat, Capacité à travailler en équipe, Empathie, Aptitude à communiquer, Capacité de décision, Diplomatie

**CONDITION SPÉCIFIQUE :** Permis B

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :** Rémunération indiciaire + régime indemnitaire. Droits 25 jours de congés + jours RTT selon organisation du temps de travail. Possibilité de télétravail. CET monétisable. Tickets restaurant. Chèques vacances. Participation prévoyance. Participation aux frais de transports en commun. Amicale du personnel.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV) **avant le 29/03/2024** à :

**Monsieur le Président du Conseil départemental  
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines  
BP 50 514  
55012 BAR LE DUC CEDEX  
drh@meuse.fr**

*Pour tout renseignement complémentaire, contactez Monsieur Denis AMBROISE, Médecin départemental de PMI, au 03.29.45.76.55*